

Agent-e d'accueil

Qui peut postuler ?

Les postes d'agent-e d'accueil sont ouverts aux **agents-es internes titulaires des grades suivants** (ou grades équivalents de la fonction publique territoriale, d'Etat ou Hospitalière) :

- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe des Etablissements d'Enseignement (ATTPEE2)
- Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement (ATTEE)

Comment faire pour postuler ?

Avant de déposer votre candidature en ligne, merci de :

- Vérifier que vous remplissez les conditions d'accès (Titulaire, interne, externe, grade etc...)
- Composer votre dossier de candidature de **toutes les pièces suivantes**, et ce, **sur chaque poste choisi** (1 candidature par poste) :
 - Un **imprimé de demande de mutation interne** dûment complété et visé par le supérieur hiérarchique,
 - Une **lettre de motivation** qui rappelle les raisons professionnelles et personnelles qui conduisent à demander un changement de poste,
 - Un **curriculum vitae** (CV) actualisé présentant le parcours du candidat, sa situation, les différentes missions exercées, les formations suivies et les compétences développées,
 - Pour les **lauréats-es du concours d'adjoint technique principal de 2ème classe** des établissements d'enseignement : **la copie de l'inscription sur liste d'aptitude au concours** délivrée par le centre de gestion organisateur.

Le formulaire de dépôt des candidatures en ligne n'offre que deux espaces pour déposer des pièces jointes : l'un pour déposer son curriculum vitae (CV) et l'autre pour sa lettre de motivation.

Si vous souhaitez déposer des documents complémentaires (imprimé de demande de mutation interne, inscription sur liste d'aptitude, copie des diplômes etc...), vous pouvez scanner en un seul fichier :

- *Votre lettre de motivation et votre CV que vous déposerez dans l'un de ces espaces,*
- *Les autres documents que vous déposerez dans l'espace restant.*

Comment se déroule la procédure de recrutement ?

Les candidats-es sélectionnés-es passeront un entretien devant un jury. Ils-elles recevront – par messagerie électronique - une convocation leur précisant la date, le lieu et l'heure de passage.

L'entretien peut comporter plusieurs étapes :

- Un temps de présentation de votre candidature (parcours, compétences) et vos motivations pour le poste,
- Des questions complémentaires posées par le jury afin de cerner vos points forts mais aussi les aspects sur lesquels vous aurez besoin d'être accompagné-e,
- Des échanges avec les membres du jury qui veillera à vous apporter des informations complémentaires sur le poste, son contexte, les projets à venir,
- Des informations sur les modalités de recrutement et le délai de réponse.